

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 294-2019  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2019.RRGR.365  
  
Déposée le: 02.12.2019  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)  
Gullotti (Tramelan, PS)  
Niederhauser (Court, PLR)  
  
Cosignataires: 6  
  
Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Non 05.03.2020  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
Classification: –



### Pollution dans la Suze en juillet 2019

Le 24 juillet 2019, une grave pollution a tué 100 pour cent des truites de toutes tailles sur un tronçon compris entre Saint-Imier et l'affluence de la Doux à Cormoret. Les alevins et les estivaux n'ont pas pu être collectés, mais ce sont entre 100 et 150 kilogrammes de poissons qui ont été conduits au centre d'incinération des déchets carnés de Lyss.

Dans la presse on a pu lire : « La substance incriminée est encore indéterminée. En revanche on sait de manière précise à partir de quel collecteur la pollution est apparue. »

Les chabots sont morts de manière moins massive que les truites. Des invertébrés ont aussi été trouvés morts.

L'événement est grave pour la faune et la flore de la rivière, même s'il est cantonné à un tronçon de quelques kilomètres. Il a inquiété et continue d'inquiéter la région et les milieux proches de l'environnement.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. La population, notamment les pêcheurs, est encore en attente d'explications concrètes, de mesures et de réactions du canton concernant cette hécatombe. La durée de l'enquête peut en partie expliquer ceci. Le canton est prié de faire toute la lumière sur cette catastrophe et d'informer les communes impactées, le garde-pêche et les personnes concernées. A quel stade de l'enquête se trouve-t-on et quelles sont les prochaines étapes ?
2. Le canton est-il prêt à assurer que des mesures seront prises, que ni des raisons économiques ou autres ne primeront l'environnement ?
3. Des cas similaires de pollution se sont-ils déjà produits, si oui, dans quelle région, avec quelles conséquences pour l'environnement, quelles ont été les mesures prises ? Les responsables sont-ils connus et ont-ils été sanctionnés ?

Motivation de l'urgence : La population et la région est toujours inquiète et en attente de résultats concrets.

Destinataire

- Grand Conseil